

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente minutes,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Danielle CASALE, Madame Michèle COTTRET, Madame Anita DELAUNAY, Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Monique HOURS, Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Raymond MAZZOLENI, Madame Anne-Marie PERRON, Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Madame Mirjam REINHARD, Monsieur Alain ROUX, Monsieur Mathieu SOLDA, Madame Joëlle TEBAR, Madame Nicole VENTEUX.

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

Date de convocation

28 mars 2024

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur Thierry LATIL à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Pierre LUCAS à Madame Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance :

Madame Joëlle TEBAR

OBJET : Dissolution du budget annexe « Piscine du Colombier » (M4) à compter de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu la délibération n°2016-022 en date du 21 mars 2016 relative à la création du budget annexe « Piscine du Colombier » de nomenclature M4 à compter du 1^{er} avril 2016 ;

Vu la décision municipale n°2016-032 en date du 29 avril 2016 créant une régie de recette municipale pour l'encaissement des recettes liées à la piscine du Colombier ;

Vu la convention de location signée avec la Chaîne Thermale du Soleil pour le site du Centre de loisirs « Le Colombier », pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 ;

Vu la décision municipale n°2023-053 en date du 10 août 2023 relative à la clôture de la régie de recettes municipale pour l'encaissement des recettes liées à la Piscine du Colombier ;

Considérant qu'en l'absence de l'ouverture de la Piscine du Colombier depuis le 1^{er} avril 2020 et en l'absence de mouvements financiers depuis cette date ;

Considérant que ce budget n'a connu aucun mouvement comptable depuis le 1^{er} mars 2020 hormis les écritures relatives aux amortissements comptables ;

Considérant que l'ensemble des biens a été amorti au 31 décembre 2023 et qu'il n'y a plus d'écritures financières et comptables depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ACCEPTE la dissolution du budget annexe « Piscine du Colombier » (M4), à compter de l'exercice 2024 ;

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 10 avril 2024

Signé,
Le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 11 avril 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Joëlle TEBAR